

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

80/170
DECRET N° /MTJ/DGTFP/DFB/21024/15
Portant intégration et nomination de Monsieur
BOUNGOUANZA Romuald dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

D.B.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général
des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau
hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret
N° 64/165 du 22.6.64 fixant le statut commun des cadres de l'En-
seignement ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime
des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP DU 5.7.1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/1962 fixant les catégories et hiérar-
chies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant
statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;
(/u le décret 63/81/FP.BE du 26.3.1963 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que
doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses ar- c l
ticles 7 et 8 ;

G.F.

(/u le décret n° 67/50/FP.BE du 24.2.1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
taires relatif aux nominations, intégrations, reconstitutions de
carrière et reclassements ;
(/u le décret 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les éche-
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 79/155 du 4.4.1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u la lettre n° 4074/MEN/DOC du 2 Novembre 1979 du Direc-
teur de L'Orientation et de la Coopération transmettant le dossier
de l'intéressé ;

(/u le décret n° 79/706 du 30 Décembre 1979 portant modi-
fication des Membres du Conseil des Ministres ;

DECRETE :

.../...

[Handwritten mark]

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.67 susvisé Monsieur BOUNGOUANZA Romuald né en 1952 à Mboudji (Divénié), titulaire de la Licence ES lettres Option Aménagement du Territoire obtenue à l'Université Marien NGOUABI, est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) et nommé au grade de Professeur de Lycée stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Education Nationale.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 14 Avril 1980

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

[Handwritten signature]
Antoine NBINGA-OBA

[Large handwritten signature]
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et
de la Justice, Garde des Sceaux,

Le Ministre des Finances,

[Handwritten signature]
Henri LOPES.

Victor TAMBA-TAMBA.

Henri LOPES.

AMPLIATIONS.

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- DEP/BST 1
- D.B. 3
- D.C.F. 1
- M.A.T. 1
- DGIP 2
- DOSSIER 3
- INTERESSE 1
- SGCM/BC 2

[Handwritten signature]